

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération en date du 25 mai 1998, le conseil de Communauté a approuvé le plan d'actions technopole visant à favoriser le développement économique par le soutien à la valorisation, à la recherche et à l'innovation.

Dans ses objectifs, le plan technopole a retenu la santé, et en particulier les technologies médicales, comme un des domaines dans lesquels la Communauté urbaine devrait intervenir sur le plan économique, pour soutenir la valorisation de la recherche, le rapprochement des acteurs et le rayonnement de Lyon.

Les acteurs des technologies médicales se sont regroupés dans le cadre du réseau RELYRIS (Réseau lyonnais de recherche en ingénierie de la santé) afin de renforcer leurs collaborations scientifiques, cliniques et industrielles au plan local. RELYRIS a été inauguré à la Communauté urbaine en mai 1999 et compte environ 150 chercheurs, 60 entreprises, 70 médecins et 20 organismes divers.

Les membres de RELYRIS souhaitent renforcer leurs échanges dans le cadre de neuf commissions thématiques ciblées (radiothérapie, capteurs, instrumentation, imagerie...) ; ils souhaitent également organiser, en octobre 2000, au palais des congrès de Lyon, un congrès mondial qui devrait réunir environ 250 chercheurs et industriels (le premier congrès international annuel sur les microtechnologies biologiques et médicales).

La mise en place de commissions d'échange au sein du réseau RELYRIS permettrait de faire émerger de nouveaux projets et collaborations entre médecins, chercheurs et industriels ; l'organisation à Lyon du congrès mondial serait l'occasion de mobiliser les acteurs locaux et de faire connaître leurs atouts auprès des principaux acteurs de l'innovation en technologies médicales au plan mondial.

Le budget prévisionnel de ces actions, pour l'année 2000, est estimé à 600 kF.

Cette démarche étant en cohérence avec les objectifs du plan d'actions technopole, L'Institut national des sciences appliquées de Lyon, qui assume l'animation du réseau RELYRIS, sollicite la Communauté urbaine pour une participation de 100 000 F pour l'an 2000.

Cette subvention ferait l'objet d'une convention entre la Communauté urbaine et l'Institut national des sciences appliquées de Lyon ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ladite convention ;

Vu sa délibération en date du 25 mai 1998 ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique et grands projets ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention de 100 000 F à l'Institut national des sciences appliquées de Lyon pour l'an 2000.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention à passer avec cet institut.

3° - La dépense correspondante de 100 000 F sera imputée au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 657 380 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
par le président,
pour le président,